

Mobilité douce

La subvention Transports Publics change de forme dès le 4 janvier 2021 !

Cher·ère·s habitant·e·s,

Passez au transport public ! Votre commune offre une participation financière de CHF 200.- aux juniors et de CHF 100.- aux adultes et seniors, à faire valoir sur l'achat de votre abonnement annuel de transports publics. Tout se passe désormais en ligne. Simple et pratique !

Grâce au partenariat liant notre commune et les tpg, profitez d'une réduction lors de l'achat ou du renouvellement de votre abonnement annuel unireso ou Léman Pass. Dès le 4 janvier,

1. Connectez-vous sur <https://swq.webshop.tpg.ch/web/guest/action-commune>
2. Sélectionnez l'action Anièrès Junior, Anièrès Adulte ou Anièrès Senior (selon votre âge) dans le menu déroulant « OFFRE DE MA COMMUNE » ;
3. Inscrivez-vous à l'une de ces 3 actions. La Commune recevra votre inscription et la validera si vous êtes éligible. La subvention vous sera alors octroyée. Votre réduction sera directement disponible dans votre espace personnel en ligne sur le webshop des tpg. Si vous souhaitez vous rendre en agence tpg (Rive, Cornavin ou Lancy-Pont-Rouge), la déduction sera visible par les conseillers TPG lors de l'opération de vente.



Si vous n'avez pas de compte webshop tpg ? Rien de plus simple, allez sur : <https://webshop.tpg.ch/> et laissez vous guider pour créer un compte personnel qui vous permettra d'acheter votre abonnement en ligne une fois la demande de subvention validée par les services de la Mairie. Vidéo d'aide <https://webshop.tpg.ch/web/guest/faq>

Depuis 2018, tous les abonnements sont chargés, de façon dématérialisée, sur une carte SwissPass.

Rendez-vous sur <https://swq.webshop.tpg.ch/web/guest/swisspass> pour commander une carte SwissPass (si vous n'en avez pas). Vous pouvez aussi vous rendre dans une agence tpg pour commander votre carte SwissPass et acheter votre abonnement après avoir sollicité la subvention communale (étape 3).

Actuellement, les CFF ne participent pas aux actions « commune 2021 ». Il est, par conséquent, obligatoire, de se présenter dans les agences tpg ou via le webshop tpg pour acheter son abonnement annuel et bénéficier de sa subvention.

ATTENTION !!! Pour bénéficier de l'offre en ligne, il ne faudra **EN AUCUN CAS** acheter ou renouveler votre abonnement avant d'avoir obtenu la validation de votre Commune. Si vous n'avez pas accès à internet, vous pouvez vous rendre au guichet de la Commune.